

2018-15

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE

046-214600603-20181019-2018_15-DE
Reçu le 22/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018

Convocation le 12 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix neuf heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Était excusé : Mathieu MOLINIÉ

Secrétaire de séance: Anthony HENRAS

MISE EN CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE L'ÉGLISE NOTRE
DAME DE L'ASSOMPTION

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de son inquiétude quant à l'installation électrique de l'église de Carnac. Afin, de mettre en conformité, l'entreprise Henras Frères a été contactée pour établir un devis. Monsieur le Maire donne lecture de cette proposition.

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Préfecture du Lot (DETR)	25%	5 750.67€	2019	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	25%	5 750.67€		

Autofinancement: 17 252.02€ HT + TVA 20% : 4 600.57€ soit 21 852.56€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de procéder à la mise en conformité de l'installation électrique de l'église Notre dame de l'Assomption ;
- **CHOISIE** l'entreprise Henras Frères pour effectuer les travaux ;
- **SOLLICITE** le service subventionnant ;
- **APPROUVE** les modalités de financement pour la mise en conformité de l'installation électrique de l'église Notre Dame de l'Assomption telles résumées dans le tableau ci-dessus;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, Albert Castadot à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **DIT** qu'une opération « Mise en conformité de l'installation électrique de l'église Notre Dame de l'Assomption » sera créée et inscrite au budget 2019.

POUR: 10

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,

Le 19 octobre 2018

Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 23/10/2018
Le Maire, Albert Castadot



Albert

